

Débrayage – Modalités pratiques

De manière générale

Les salariés s'habillent en noir. Tout le monde se rassemble dans un même lieu, sur leur lieu de travail, entre 9h00 et 10h00, et porte l'autocollant « *Pour défendre le service public, non au démantèlement de nos retraites !* ». Une photo est faite et envoyée à l'adresse suivante : debrayage.fr@gmail.com. Elle sera transmise aux médias et aux autorités (Conseil d'Etat).

Enseignement

Les cours ne sont pas donnés entre 9h00 et 10h00 (parfois, légèrement décalé). A l'école obligatoire (primaire et CO), la surveillance des enfants est organisée, sous la responsabilité des Directions d'établissement. Dans le postobligatoire (Collège, Ecoles professionnelles), la surveillance des enfants n'est pas requise. Les enseignants se réunissent dans un lieu commun pour faire la photo.

Administration cantonale

Le personnel détimbre à 9h00, et se réunit dans un lieu commun pour effectuer la photo, puis re-timbre à 10h00.

HFR et RFSM

A l'HFR, le personnel détimbre à 9h00 et se réunit dans le hall d'entrée des différents sites, puis re-timbre à 10h00. Un service minimum est organisé dans les services, pour assurer la sécurité des patients. Au RFSM, le personnel se réunit devant la cafétéria du « Soleil ».